

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA CELLE**  
**SEANCE DU 23 JANVIER 2017**

Le conseil municipal, légalement convoqué le 11 janvier 2017, s'est réuni en session ordinaire le 23 janvier 2017 en Mairie, à 19 heures 15, sous la présidence de Monsieur Philippe AUZON, Maire.

Etaient présents : Philippe AUZON, Agnès CHANTRIER, Bernard RONDELET, Clément TOUZET, Marion HERLUISON, Catherine PAJON, Sylvie MARCHAND, Christian TEINTURIER, Jean Yves LAVALETTE.

Secrétaire de séance : Sylvie MARCHAND - La séance a été publique.

**DCM 2017-001 - AFFOUAGES**

Monsieur le maire fait part au conseil municipal que compte tenu du rapport qualité/prix des coupes de bois proposé, dans le cadre des affouages, il n'y a pas eu de preneur.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de revoir à la baisse le prix du stère et propose d'effectuer des offres par lots de bois selon les cloisonnements effectués et l'estimation du stérage de bois par lot comme suit :

- Lots n°1 à 6 à 120 € le lot
- Lots n°7 à 9 à 135 € le lot

Deux affouagistes seraient éventuellement intéressés par ces lots.  
Le tirage au sort pourrait avoir lieu mercredi 25 janvier 2017

Après exposé de Monsieur le Maire, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres,

répartit les affouages en 9 lots dont les prix sont fixés comme suit :

- lot n°1 à lot n°6 : 120 € le lot
- lot n°7 à lot n°9 : 135 € le lot

Le conseil municipal, donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente, et autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents à cette opération, et notamment les contrats d'affouage.

Les lots seront attribués aux affouagistes par tirage au sort.

Conformément aux articles L241-15 et L241-16 du Code Forestier, le conseil municipal fixe :

- le mode de partage par feu
- le délai d'abattage au 1<sup>er</sup> avril 2017
- le délai de vidange au 30 septembre 2018 (par temps sec)

**DCM 2017-002 - Médecine du Travail**

Monsieur le maire fait lecture du courrier de la MSA Beauce-Cœur de Loire relatif à la médecine du travail des agents communaux. Monsieur le maire présente également les prestations et tarifs proposés dans le cadre de la prévention au travail du Centre de Gestion du Cher.

Le conseil municipal, après avoir examiné les deux propositions et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, adopte la convention proposée par la MSA Beauce-Cœur de Loire à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le tarif des visites médicales est fixé à 100 € pour l'année 2017.

Monsieur le maire est autorisé à signer la convention.

**DCM 2017-003 - Convention S.P.A. du Cher**

Monsieur le maire fait lecture du courrier de la SPA de BOURGES fixant la cotisation 2017

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, adopte le renouvellement tacite de la convention à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2017. La cotisation annuelle est fixée à 178,50 € pour l'année 2017.

La dépense correspondante sera inscrite au budget primitif 2017.

**DCM 2017-004 - Rétrocession de cimetière**

Monsieur le maire fait lecture du courrier de Monsieur et Madame Michel LEVET relatif à une demande de rétrocession de sa concession de cimetière en vue d'acheter un caveau dans le cimetière de LA CELLE.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, accepte la rétrocession de la concession du cimetière n°910-1269 plan H 66 achetée le 28/07/2004 pour un montant de 122 €, somme qui sera versée à Monsieur et Madame Michel LEVET domiciliés à BRUERE-ALLICHAMPS.

**DETR**

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il rencontrera l'architecte du projet de gîte(s) pour élaborer un dossier de demandes de subventions et notamment de DETR. Le conseil municipal se réunira ensuite pour délibérer sur le dossier.

### **DCM 2017-005 - Eclairage Public de l'église**

Dans le cadre des projets « Energie positive – croissance verte » Monsieur le Maire propose de changer les points lumineux de l'éclairage public de l'église de LA CELLE pour les équiper d'ampoules LED.

Coût de l'opération : 50 000 € HT

Plan de financement

- Fonds croissance Verte- Transition énergétique (50%) : 25 000 €
- SDE 18 (30%) : 15 000 €
- autofinancement de (10 %) : 10 000 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- valide ces travaux,
- approuve le plan de financement proposé,
- autorise Monsieur le Maire à engager les travaux et signer tout document s'y rapportant.

Cette dépense sera inscrite au budget primitif 2017 lors de son vote par l'assemblée.

### **DCM 2017-006 – Association Municipale Celloise**

Monsieur le maire

- rappelle la création de l'association municipale Celloise ayant pour objet la gestion et le développement touristique de la commune et dont il est président,
- présente une demande de subvention au conseil municipal,
- donne la présidence de la séance à Monsieur Bernard RONDELET, adjoint au maire,
- et quitte la salle avec Madame Agnès CHANTRIER (trésorière de l'association), pour laisser le conseil municipal délibérer sur cette demande.

Le conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard RONDELET, et ayant pour secrétaire de séance Madame Sylvie MARCHAND, examine la demande de subvention présentée.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des sept membres présents,  
le conseil municipal accorde une subvention de 500 € à l'association municipale Celloise.

Cette dépense sera inscrite au budget primitif 2017 lors de son vote par l'assemblée.

Monsieur Bernard RONDELET rappelle Monsieur le Maire qui reprend la présidence de la séance.  
Madame Agnès CHANTRIER, rejoint également l'assemblée.

### **Bornes incendies**

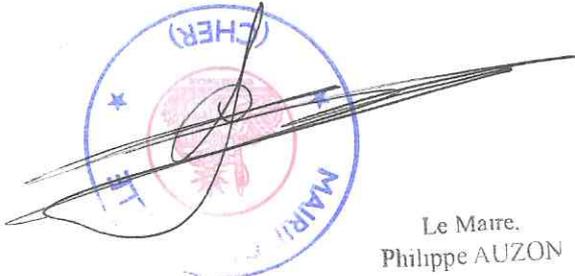
Monsieur le maire présente au conseil municipal le rapport annuel relatif à l'état des bornes incendie dans le village établi par la Sté VEOLIA. Les deux bornes sont en bon état

### **Demande de subventions**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les demandes de subventions des associations ci-après :  
BERRY 91-3 FM, Section Vie Libre Saint-Amandois, ADMR.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres refuse d'accorder les subventions sollicitées par les associations BERRY 91-3 FM, Section Vie Libre Saint-Amandois, ADMR.

Fin de la séance à 20 heures



Le Maire.  
Philippe AUZON